

Informations à retenir :

- Dent creuse : terrain constructible de moins de 60m de façade et 80m dans la centralité. La centralité a été définie dans le PLUi comme un périmètre de 800m autour de la mairie.
- Potentialités dans les dents creuses : 1 logement pour 20m.
- Coupure urbaine : terrain non constructible de plus de 60m de façade et 80m dans la centralité.
- Jardins : pas de potentialités comptabilisées mais seront dans la zone constructible.



13 potentialités ont été recensées

Légende

- Diagnostique foncier
- Dent creuse
- Friche bâtie
- Jardin
- Terrain non disponible
- Friche non bâtie
- Parking
- Exploitations agricoles
- Chemins à protéger
- Cavités
- Cimetière
- Zone de ruissellement
- Fossés

id	Nature	Remarques	Façade	Potentialités	Surface (ha)
1	Dent creuse	-	78,0	4	0,28
2	Dent creuse	-	16,4	1	0,09
3	Friche non bâtie	-	24,5	1	0,13
4	Friche bâtie	-	38,8	1	0,17
5	Jardin	-	21,6	0	0,08
6	Parking	-	26,9	0	0,1
7	Jardin	-	13,1	0	0,03
8	Parking	-	22,7	0	0,06
9	Dent creuse	-	17,0	1	0,16
10	Dent creuse	pâturage et division parcellaire	27,2	2	0,2
11	Dent creuse	-	42,8	2	0,14
12	Jardin	-	55,2	0	0,06
13	Terrain non disponible	terrain de jeux	32,8	0	0,53
14	Dent creuse	-	25,0	1	0,06

